



Règles de course à la voile de Voile Canada 2017-2020



ANNEXE L – GUIDE POUR LES INSTRUCTIONS DE COURSE

Ce guide propose une série d'instructions de course testées, conçues à l'origine pour les régates de championnats importants pour une ou plusieurs classes. Elles seront donc particulièrement utiles pour les championnats du monde, continentaux et nationaux et autres épreuves d'égale importance. Ce guide peut également être utile pour d'autres épreuves ; cependant, pour ces épreuves, certaines de ces instructions seront inutiles ou indésirables. Les arbitres doivent donc être attentifs en faisant leurs choix.

Une version détaillée de ce guide, l'Annexe LE, est disponible sur le site Internet de World Sailing (www.sailing.org) et de la FFVoile (www.ffvoile.org). Elle contient des dispositions applicables aux compétitions multi séries les plus importantes et les plus compliquées, ainsi que des variantes de plusieurs instructions de course recommandées dans cette annexe. Elle sera modifiée périodiquement, pour refléter les innovations des techniques de direction des courses à mesure de leur développement, et peut être téléchargée en tant que texte de base pour établir les instructions de course de toute épreuve particulière. L'Annexe L peut aussi être téléchargée à partir du site Internet de World Sailing et de la FFVoile.

Les principes sur lesquels toutes les instructions de course doivent être fondées sont les suivants :

- 1 Elles doivent inclure seulement deux types d'instructions : les intentions du comité de course et du jury et les obligations des concurrents.*
- 2 Elles doivent concerner uniquement la course. Les informations concernant les festivités, les attributions des mouillages, etc., doivent être communiquées séparément.*
- 3 Elles ne doivent pas modifier les règles de course sauf si cela est véritablement souhaitable. (Quand elles le font, elles doivent suivre la règle 86 en mentionnant spécifiquement la règle modifiée et en précisant la modification.)*
- 4 Elles ne doivent pas répéter ou reformuler les règles de course.*
- 5 Elles ne doivent pas se répéter.*
- 6 Elles doivent suivre un ordre chronologique ; c'est-à-dire l'ordre dans lequel le concurrent les utilisera.*
- 7 Elles doivent, si possible, utiliser les mots ou les formulations des règles de course.*

Les références aux règles dans les instructions de course utilisent RCV, IC et AC pour identifier la source de la règle. « RCV x » est une règle des Règles de Course à la Voile. « IC x » est une règle des instructions de course et « AC x » une règle de l'avis de course.

Pour utiliser ce guide, relisez d'abord la règle J2 et décidez quelles instructions seront nécessaires. Les instructions exigées par la règle J2.1 sont signalées par un astérisque (). Supprimez toutes les instructions inapplicables ou inutiles. Sélectionnez la version préférée quand il y a un choix. Suivez les indications dans la marge de gauche pour remplir les espaces signalés par un trait (___) et choisissez la formulation désirée si un choix ou une option est indiqué entre crochets ([...]).*

Après avoir supprimé les instructions inutilisées, renumérotez toutes les instructions dans l'ordre séquentiel. Assurez-vous que les numéros sont corrects quand une instruction se réfère à une autre.

Il convient de veiller à l'absence de conflit entre une règle de l'avis de course et une règle des instructions de course.

Si les instructions de course sont mises à disposition en version électronique, des exemplaires imprimés doivent être fournis sur demande.

Sur des lignes séparées, insérez le nom complet de la régate, les dates incluant le contrôle de l'équipement, la jauge d'épreuve ou la course d'entraînement jusqu'à la dernière course ou la cérémonie de clôture, le nom de l'autorité organisatrice et la ville et le pays.

INSTRUCTIONS DE COURSE

La mention « [DP] » dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 RÈGLES

1.1* La régate sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

Utilisez la première phrase lorsqu'approprié. Listez par numéro et titre les prescriptions qui ne s'appliqueront pas (voir la RCV 88.2). Utilisez la seconde phrase si elle s'applique et si des inscriptions d'autres autorités nationales sont attendues, et mentionnez les prescriptions en entier. Insérez les prescriptions en

1.2 [Les prescriptions suivantes _____ de l'autorité nationale ne s'appliqueront pas : _____.] [Les prescriptions qui s'appliqueront sont énoncées en totalité ci-dessous.]

*anglais
lorsqu'approprié
(voir la RCV 90.2(b)).*

(OU)

*À utiliser
lorsqu'approprié,
mais uniquement si
l'autorité nationale
du lieu de l'épreuve
n'a pas adopté de
prescription à la
RCV 88.*

1.2 Aucune prescription nationale ne s'appliquera.

*Listez par noms tous
les autres documents
qui régissent
l'épreuve ; par
exemple, Les Règles
d'Équipement des
Voiliers, dans la
mesure où elles
s'appliquent.*

1.3* _____ s'appliqueront.

*Voir la RCV 86.
Insérez ici tout(s)
numéro(s) de
règle(s) et précisez
les modifications, ou,
si cette instruction
n'est pas utilisée,
faites de même dans
chaque instruction
qui modifie une
règle.*

1.4 La(les) règle(s) de course _____ sera(ont) modifiée(s) comme suit : _____.

*Insérez le(s)
numéro(s) de la (des)
règle(s) et le nom de
la classe. Faites une
phrase différente
pour les règles de
chaque classe.*

1.5 Selon la RCV 87, la(les) règle(s) _____ des règles de la classe _____ [ne s'appliqueront pas] [est(sont) modifiée(s) comme suit : _____].

1.6 En cas de conflit dans la traduction, le texte anglais prévaudra.

2* AVIS AUX CONCURRENTS

*Insérez le(s) lieu(x).
Si les avis sont
disponibles en ligne,
indiquez comment et
où les trouver.*

Les avis aux concurrents seront affichés sur le(s) tableau(x) officiel(s) d'information situé(s) _____.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Changez les heures si elles sont différentes.

Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 09h00 le jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

Insérez le lieu.

4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés _____.

Insérez le nombre de minutes.

4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, « 1 minute » est remplacé par « pas moins de ____ minutes » dans Signaux de course : Aperçu.

(OU)

Insérez le nombre de minutes.

4.2 Le pavillon D avec un signal sonore signifie « Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de ____ minutes après l'envoi du pavillon D. [Il est demandé aux bateaux de ne pas quitter le port avant l'envoi de ce signal.] [Les bateaux ne doivent pas quitter le port avant l'envoi de ce signal] ». [DP]

5 PROGRAMME DES COURSES

Modifiez selon les besoins et insérez les dates et classes. Incluez une course d'entraînement s'il y en a une. Quand la série est constituée de courses qualificatives et de courses finales, précisez-le. Le programme peut aussi être donné en annexe.

5.1* Dates des courses :

| Date | Classe _____ | Classe _____ |
|-------|-----------------|-----------------|
| _____ | course(s) | course(s) |
| _____ | course(s) | jour de réserve |
| _____ | jour de réserve | course(s) |
| _____ | course(s) | course(s) |
| _____ | course(s) | course(s) |

5.2* Nombre de courses :

Insérez les classes et les nombres.

| Classe | Nombre | Courses par jour |
|--------|--------|------------------|
| _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ |

Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit conformément à l'IC 3.

Insérez l'heure.

5.3* L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est _____.

5.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange de ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au moins cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.

Insérez l'heure. **5.5** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après _____.

6* PAVILLONS DE CLASSE

Insérez les classes et les noms ou descriptions des pavillons.

Les pavillons de classe seront :

| <i>Classe</i> | <i>Pavillon</i> |
|---------------|-----------------|
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |

7 ZONES DE COURSE

Insérez un numéro ou une lettre.

L'annexe _____ indique la localisation des zones de course.

8 LES PARCOURS

*Insérez un numéro ou une lettre.
Une méthode pour illustrer les différents parcours est donnée dans l'addenda A. Insérez la longueur du parcours si besoin.*

8.1* Les schémas dans l'annexe ____ illustrent les parcours, incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée. [La longueur approximative du parcours sera ____.]

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le bateau du comité de course affichera le cap compas approximatif du premier bord du parcours.

8.3 Les parcours ne seront pas réduits. Ceci modifie la RCV 32.

Incluez uniquement quand le changement de position des marques est irréalisable.

8.4 Les bords du parcours ne seront pas modifiés après le signal préparatoire. Ceci modifie la RCV 33.

9 MARQUES

Changez les numéros des marques selon les besoins et insérez les descriptions des marques. Utilisez la seconde option quand les marques 4T et 4B forment une porte, la marque 4T devant être laissée à tribord et la marque 4B à bâbord.

9.1* Les marques 1, 2, 3 et 4 seront _____.

(OU)

9.1* Les marques 1, 2, 3, 4T et 4B seront _____.

(OU)

Insérez le numéro ou la lettre utilisé à l'IC 8.1. **9.1*** Les marques sont décrites en Annexe_____.

À moins que cela ne soit clair sur les schémas de parcours, listez les marques qui sont des marques à contourner. **9.2** Les marques suivantes sont des marques à contourner : _____.

Insérez les descriptions des marques. **9.3** Les nouvelles marques, comme prévu dans l'IC 12.1, seront _____.

Décrivez les marques de départ et d'arrivée : par exemple, le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et une bouée à l'extrémité bâbord. L'IC 11.2 décrira la ligne de départ et l'IC 13 la ligne d'arrivée. **9.4*** Les marques de départ et d'arrivée seront _____.

Insérez si l'IC 12.2 est incluse. **9.5** Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque telle que prévu dans l'IC 12.2.

Décrivez chaque zone par sa localisation et par tout détail visuel qui permette de la reconnaître facilement. **10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**
Les zones suivantes sont considérées comme des obstacles :
-.

11 LE DÉPART

Incluez seulement si l'option marquée d'un astérisque dans la RCV 26 sera utilisée. Insérez le nombre de minutes. **11.1** Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement fait _____ minutes avant le signal de départ.

(OU)

Décrivez tout système de départ différent de ce qui **11.1** Les départs des courses seront donnés comme suit : _____.
Ceci modifie la RCV 26.

*est prévu dans la
RCV 26.*

11.2* La ligne de départ sera entre des mâts arborant un pavillon orange sur les marques de départ.

(OU)

11.2* La ligne de départ sera entre un mât arborant un pavillon orange sur la marque de départ à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ située à l'extrémité bâbord.

(OU)

Insérez la description. **11.2*** La ligne de départ sera _____.

11.3 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la séquence de départ des autres courses. [DP]

Insérez le nombre de minutes. **11.4** Un bateau qui ne prend pas le départ dans les _____ minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie les RCV A4 et A5.

Insérez le numéro de canal. **11.5** Si une partie quelconque de la coque d'un bateau, de son équipage ou de son équipement est du côté parcours de la ligne de départ pendant les deux minutes précédant son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course essaiera de transmettre son numéro de voile sur le canal VHF _____. Le manquement à faire la transmission ou à la faire au bon moment ne constituera pas un motif de demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course déplacera la marque d'origine (ou la ligne d'arrivée) vers une nouvelle position.

(OU)

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

Quand l'IC 12.2 est incluse, l'IC 9.5 doit l'être aussi. Inversez « bâbord » et « tribord » quand la marque est à laisser à tribord. **12.2** Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant la marque à bâbord et le bateau du comité de course à tribord. Ceci modifie la RCV 28.

13 L'ARRIVÉE

13.1* La ligne d'arrivée sera entre des mâts arborant un pavillon orange sur les marques d'arrivée.

(OU)

13.1* La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange sur la marque d'arrivée à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque d'arrivée à l'extrémité bâbord.

(OU)

Insérez la description.

13.1* La ligne d'arrivée sera : _____.

13.2 Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité à la première occasion raisonnable.

14 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Incluez l'IC 14.1 seulement quand la pénalité de deux tours ne sera pas utilisée. Insérez le nombre de places ou décrivez les pénalités.

14.1 Le Système de Pénalité en Points, RCV 44.3, s'appliquera. La pénalité sera de _____ places.

(OU)

14.1 Les pénalités sont les suivantes : _____.

Insérez la(les) classe(s).

14.2 Pour la(les) classe(s) _____, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Sauf si la totalité de l'annexe P s'applique, précisez toutes les restrictions.

14.3 L'annexe P s'appliquera [telle que modifiée par l'(les)IC [14.2] [et] [14.4]].

Recommandé uniquement dans les épreuves pour les jeunes.

14.4 La règle P2.3 ne s'appliquera pas et la règle P2.2 est modifiée de sorte qu'elle s'appliquera à toute pénalité après la première.

15 TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

Insérez les classes et les temps. Enlevez le temps limite pour la marque 1 et le temps cible si cela est inapplicable.

15.1* Les temps limites et les temps cible sont les suivants :

| <i>Classe</i> | <i>Temps limite</i> | <i>Temps limite pour la marque 1</i> | <i>Temps cible</i> |
|---------------|---------------------|--------------------------------------|--------------------|
| _____ | _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ | _____ |

Si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans le temps limite pour la marque 1, la course sera annulée. Le manquement à respecter

le temps cible ne constituera pas motif à réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

Insérez le temps (ou les différents temps pour les différentes classes). **15.2** Les bateaux ne finissant pas dans un délai de _____ après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF sans instruction. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16 RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

Précisez l'endroit si nécessaire. **16.1** Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de course [, situé à ____]. Les réclamations et les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite approprié.

Changez le temps s'il est différent. **16.2** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour-là, selon ce qui est le plus tard.

Changez l'heure d'affichage si différente. Insérez l'emplacement de la salle du jury et, si cela s'applique, l'heure de la première instruction. **16.3** Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, située _____, et commenceront à [le temps affiché] _____.

16.4 Les avis des réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

16.5 Une liste des bateaux qui, selon l'IC 14.3, ont été pénalisés pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

16.6 Les infractions aux IC 11.3, 18, 21, 23, 25, 26 et 27 ne seront pas motif à réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

16.8 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée au plus tard 30 minutes après l'affichage de la décision. Ceci modifie la RCV 62.2.

Incluez uniquement si la RCV 70.5 s'applique. **16.9** Les décisions du [jury] [jury international] seront sans appel comme prévu dans la RCV 70.5.

17 CLASSEMENT

Incluez uniquement si le Système de Points a Minima de l'annexe A ne sera pas utilisé. Décrivez le système. **17.1** Le système de classement est le suivant : _____.

Insérez le nombre. **17.2** _____ courses doivent être validées pour constituer une série.

Insérez les nombres. **17.3** (a) Quand moins de _____ courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.

- (b) Quand ____ à ____ courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses en retirant son plus mauvais score.
- (c) Quand ____ courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

18 RÈGLES DE SÉCURITÉ

Insérez la procédure de contrôle à la sortie et au retour.

18.1 Contrôle à la sortie et au retour : _____. [DP]

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. [DP]

19 REMPLACEMENT D'ÉQUIPIER OU D'ÉQUIPEMENT

19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du [comité de course] [jury]. [DP]

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'autorisation du [comité de course] [jury]. Les demandes de remplacement doivent être faites au [comité de course] [jury] à la première occasion raisonnable. [DP]

20 CONTRÔLES D'ÉQUIPEMENT ET DE JAUGE

Sur l'eau, un membre du comité de course ou du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé. À terre, l'équipement peut être contrôlé ou jaugé à des périodes spécifiées dans les règles de classe, l'avis de course, et à l'(aux) horaire (s) suivant(s) : _____.

Insérez le(s) heure(s)

21 PUBLICITÉ DE L'ÉPREUVE

Voir la Réglementation 20.4 de World Sailing. Insérez l'information nécessaire sur la façon d'arborer le matériel publicitaire de l'épreuve.

Les bateaux doivent arborer la publicité de l'épreuve fournie par l'autorité organisatrice comme suit : _____. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation 20.9.2 de World Sailing s'applique. [DP]

22 BATEAUX OFFICIELS

Insérez les descriptions. Lorsqu'approprié, utilisez des marquages d'identification différents selon les

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit : _____.

différents rôles des bateaux.

23 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

23.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation. [DP]

Insérez les marquages d'identification. Les lettres de nationalité sont suggérées pour les épreuves internationales.

23.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par _____. [DP]

24 ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux accompagnateurs ou officiels.

25 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course. [DP]

26 ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES DE PROTECTION SOUS-MARINES

Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la régata. [DP]

27 COMMUNICATION RADIO

Insérez tout autre texte qui s'applique. Décrivez les bandes de communication ou les fréquences radio qui seront utilisées ou autorisées.

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]

28 PRIX

Si des trophées permanents seront attribués, mentionnez leur nom en entier.

Des prix seront distribués comme suit : _____.

29 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

*Les lois applicables
au lieu où se tient
l'épreuve peuvent
limiter ces décharges.
Toute décharge doit
être rédigée
conformément à ces
lois.*

*Insérez le montant et
la devise.*

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

30 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de _____ par incident, ou son équivalent.

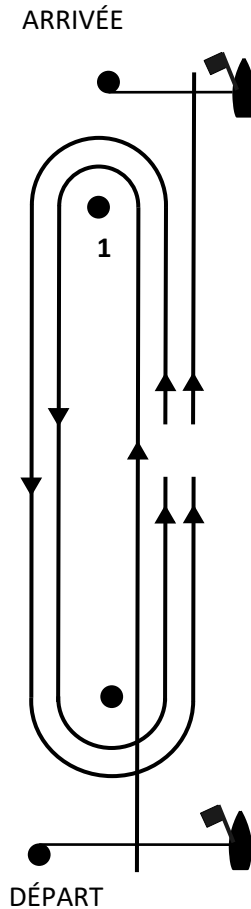
ADDENDA A

ILLUSTRATION DU PARCOURS

Quelques schémas de formes de parcours sont indiqués ici. Le sillage du bateau est représenté par une ligne discontinue afin que chaque schéma puisse décrire des parcours avec différents nombres de tours. Si plus d'un parcours peut être utilisé pour une classe, précisez comment chaque parcours particulier sera signalé.

Un parcours au vent – sous le vent

Départ – 1 – 2 – 1 – 2 – Arrivée

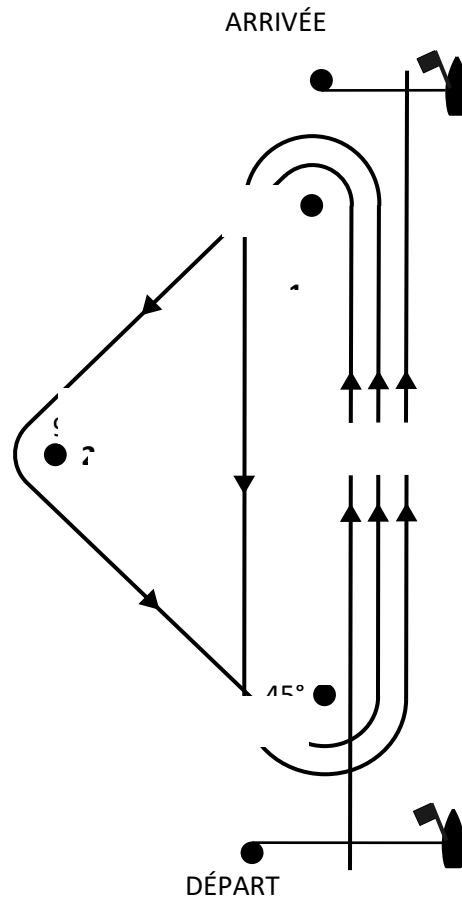


Les options pour ce parcours sont les suivantes

- (1) augmenter ou diminuer le nombre de tours,*
- (2) supprimer le dernier bord de près,*
- (3) utiliser une porte au lieu d'une marque sous le vent,*
- (4) utiliser une marque de dégagement à la marque au vent, et*
- (5) utiliser les marques sous le vent et au vent comme marques de départ et d'arrivée.*

Un parcours triangle – au vent – sous le vent

Départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 3 – Arrivée



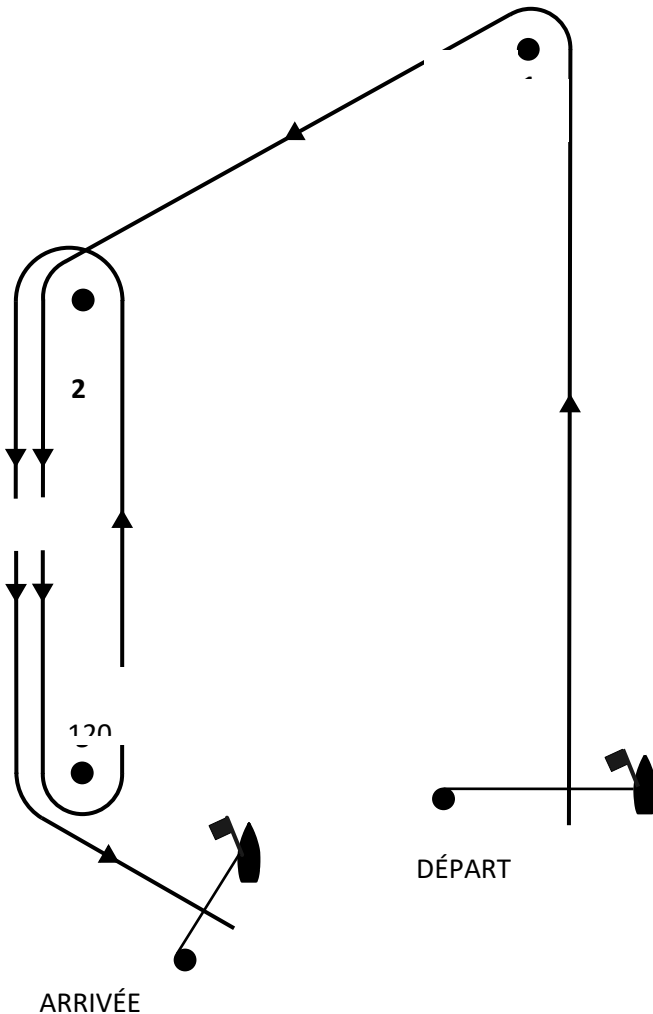
Les options pour ce parcours sont les suivantes

- (1) *augmenter ou diminuer le nombre de tours,*
- (2) *supprimer le dernier bord de près,*
- (3) *varier les angles intérieurs du triangle (45° - 90° - 45° et 60° - 60° - 60° sont courants),*
- (4) *utiliser une porte au lieu d'une marque sous le vent pour les bords de vent arrière,*
- (5) *utiliser une marque de dégagement au début des bords de vent arrière, et*
- (6) *utiliser les marques sous le vent et au vent comme marques de départ et d'arrivée.*

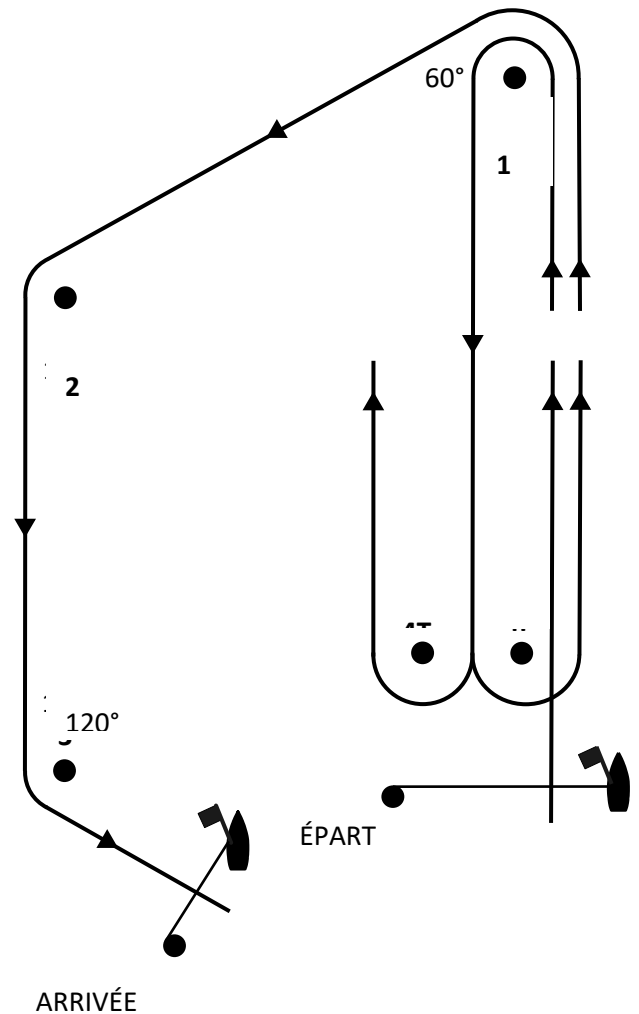
Assurez-vous de spécifier l'angle intérieur à chaque marque.

Parcours trapèze

Départ – 1 – 2 – 3 – 2 – 3 – Arrivée



Départ – 1 – 4 – 1 – 2 – 3 – Arrivée



Les options pour ces parcours sont les suivantes

- (1) *ajouter des bords supplémentaires,*
- (2) *remplacer la porte par une marque simple, ou utiliser également une porte dans la boucle externe,*
- (3) *varier l'angle intérieur des bords de largue,*
- (4) *utiliser une marque de dégagement au début des bords de vent arrière, et*
- (5) *placer les bateaux d'arrivée au vent plutôt que sur un largue.*

Assurez-vous de spécifier l'angle intérieur de chaque bord de largue.

ADDENDA B

BATEAUX FOURNIS PAR L'AUTORITÉ ORGANISATRICE

L'instruction de course suivante est recommandée quand tous les bateaux seront fournis par l'autorité organisatrice. Elle peut être modifiée pour s'adapter aux circonstances. Quand elle est utilisée, elle doit être insérée après l'IC 3.

4 BATEAUX

- 4.1** Les bateaux seront fournis pour tous les concurrents, qui ne doivent en aucune façon les modifier ou faire en sorte qu'ils soient modifiés, à l'exception de ce qui suit
- (a) un compas peut être attaché ou scotché à la coque ou aux espars ;
 - (b) des girouettes, y compris des fils ou des brins de laine, peuvent être attachées ou scotchées n'importe où sur le bateau ;
 - (c) les coques, dérives et gouvernails peuvent être nettoyés, mais uniquement à l'eau ;
 - (d) du ruban adhésif peut être utilisé n'importe où au-dessus de la ligne de flottaison ; et
 - (e) tout accastillage ou équipement prévu pour être réglé peut l'être, à condition que les règles de classe soient respectées.
- 4.2** Tout l'équipement fourni avec le bateau pour la navigation doit être dans le bateau quand il est à l'eau.
- 4.3** La pénalité pour n'avoir pas respecté une des instructions ci-dessus sera la disqualification de toutes les courses courues en infraction avec l'instruction.
- 4.4** Les concurrents doivent déclarer tout dommage ou perte d'équipement, même minime, au représentant de l'autorité organisatrice, immédiatement après avoir amarré le bateau à terre. La pénalité pour une infraction à cette instruction sera la disqualification à la course la plus récemment courue, sauf si le jury est convaincu du fait que le concurrent a fait un effort certain pour s'y conformer.
- 4.5** Les règles de classe exigeant des concurrents qu'ils soient membres de l'association de classe ne s'appliqueront pas.